

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 3 avril 2024

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjointes : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Élodie HESTIN, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Valérie HIRTZ

Procurations : Valérie HIRTZ à Caroline BAUMERT

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Gaudin GWENN, comme secrétaire de séance.

---

### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 mars 2024**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

### **Attribution d'une parcelle communale**

Le Conseil municipal décide de donner en location à compter du 11 novembre 2023 à l'EARL de la Chapelle, représentée par M. Stéphane ECKERT, bénéficiant de la Dotation Jeunes Agriculteurs, le terrain communal, ban de Zellwiller, au lieudit Bruch de Zellwiller, cadastré section 33, parcelle 8 (en partie), d'une superficie de 366,83 ares, loyer 570,00 euros, charges en plus. Ce prix sera actualisé selon l'arrêté préfectoral constatant l'indice de fermage et sa variation pour l'année 2024. L'attribution de la location a été choisie en fonction des critères fixés par délibération du 7 mars 2024 et par tirage au sort.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Réaménagement de la zone de loisirs : attribution des lots**

Suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mars 2024, le Conseil attribue les travaux de réaménagement de la zone de loisirs comme suit :

- Lot 1 – Aménagements qualitatifs : Alsavert, sise 67310 BERGBIETEN, pour un montant HT de 87 486,15 €,
- Lot 2 – Aire de jeux : Kompan, sise 77198 DAMMARIE-LES-LYS, pour un montant HT de 103 790,51 €

*Adopté à l'unanimité*

### **Vote des taux d'imposition 2024 pour les taxes directes locales**

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2024 par rapport à 2023 et de le porter à :

- . Taxe foncière (bâti) : 19,84 %
- . Taxe foncière (non bâti) : 37,78 %
- Taxe d'habitation : 13,23 %

*Adopté à l'unanimité*

### **Entretien des espaces verts 2024**

Le Conseil municipal décide de retenir le devis établi par l'entreprise Ledermann, 67880 Krautergersheim, pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2024, pour un montant HT de 5 660,00 €, annuel.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe**

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, selon une quotité correspondant à 17,94/35e du temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 dans le cadre d'un avancement de grade de l'agent d'entretien des locaux de la mairie et des écoles.

*Adopté à l'unanimité*

### **Création d'emplois saisonniers**

Le Conseil municipal décide de créer deux emplois saisonniers pour la saison estivale, un en juillet et un en août.

*Adopté à l'unanimité*

### **Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

Le Conseil municipal approuve la convention à intervenir entre la Commune de Stotzheim et le Service de Gestion Comptable de Sélestat portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux et autorise le Maire à signer la convention.

*Adopté à l'unanimité*

**Achat d'un tracteur et d'une citerne pour arrosage**

Le conseil décide de ne pas faire l'acquisition d'un tracteur et d'une citerne pour l'arrosage, pour le service technique. Le projet d'acquisition sera réétudié l'année prochaine.

*Adopté à la majorité des voix*

**Déplombage du bâtiment sis 35 Haut-Village : choix du prestataire**

Le Conseil municipal décide de reporter ce point ; les devis présentés ne permettent pas de comparer les offres pour cette prestation. D'autres devis sont à solliciter pour présentation à un prochain Conseil.

*Adopté à l'unanimité*

**Projet de réédition du Guide Vert Michelin « La voie de la 2e DB » : demande de subvention**

Le Conseil décide de ne pas allouer de subvention.

*Adopté à l'unanimité*